

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	22 Novembre 2022
Date de l'affichage	23 Novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2022 102 Avancement de grade 2022 – création et suppression de postes

Rapporteur : P. Jacqueminot

L'avancement de grade a lieu de façon continue d'un grade vers un grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois. Il est prononcé au choix, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle ou après examen professionnel.

Le CDG 56 procède au recensement des fonctionnaires remplissant les conditions individuelles et transmet un tableau des agents promouvables à l'ensemble des collectivités affiliées.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes en matière d'avancement. La loi Transformation de la FPT du 6 août 2019 a instauré un nouveau dispositif, les LDG qui précisent les attendus en matière de promotion et donnent ainsi aux agents de la visibilité en matière de valorisation de leurs parcours.

Le tableau annuel d'avancement est arrêté par l'autorité territoriale qui le communique au CDG qui en assure la publicité

Afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade 2022, il est proposé les modifications de postes suivantes à compter du 1^{er} décembre 2022 :

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Technique	C	1	Agent de maîtrise à temps complet	Agent de maîtrise principal à temps complet	Avancement de grade	01/12/2022
Technique	C	1	Agent de maîtrise à temps non complet 33h25	Agent de maîtrise principal à temps non complet 33h25	Avancement de grade	01/12/2022
Technique	C	1	Adjoint technique territorial à temps non complet 24h37	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 24h37	Avancement de grade	01/12/2022
Technique	C	1	Adjoint technique territorial à temps complet	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Avancement de grade	01/12/2022
Technique	C	1	Adjoint technique territorial à temps non complet 5h08	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 5h08	Avancement de grade	01/12/2022
Technique	A	1	Ingénieur à temps complet	Ingénieur principal à temps complet	Avancement de grade	01/12/2022
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 32h13	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 32h13	Avancement de grade	01/12/2022
Police Municipale	B	1	Chef de service de police municipale à temps complet	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Avancement de grade	01/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité technique en date du 22 Novembre 2022,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 Novembre 2022,

APPROUVE les modifications ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

